

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion en date du 14 décembre 2018

Entre

D'une part, la **Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature placée sous l'autorité conjointe des ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)**

Représentée par François Adam, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature par intérim (DGALN),

Ci-après dénommée « le délégant »,

Et

D'autre part, la **Direction interministérielle du Numérique (DINUM)**, 20 avenue de Ségur – TSA
30 719 75 334 PARIS Cedex 07,

Représentée par le Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée « le délégataire »,

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu la convention pour délégation de gestion du 14 décembre 2018 passée entre le ministère de la de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la direction interministérielle du Numérique et des Systèmes d'information et de communication au titre des projets Locatio et Aides-Territoires,

Vu les comptes-rendus des comités décisionnels du 22 janvier 2019 relatif au projet Locatio, et du 1^{er} avril 2019 relatif au projet Aides-Territoires,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Les ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) ont créé un incubateur, « La Fabrique numérique », afin de développer des services numériques selon la méthode startup d'État. Ils se sont appuyés sur l'expérience de l'incubateur de service numérique de la DINSIC, beta.gouv.fr, et ses supports contractuels.

Locatio est une plateforme en ligne accompagnant gratuitement les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location. Le service vise à éliminer les barrières techniques et linguistiques rencontrés par certains citoyens dans l'accès au logement du parc privé. Par ailleurs, le

service vise à renforcer la connaissance de la puissance publique des problématiques liées au logement au travers de l'accès à une donnée qualifiée.

Aides-Territoires est un service numérique destiné à recenser l'ensemble des aides publiques, financières ou non, ayant vocation à accompagner les projets des territoires.

Lors du comité des financeurs de Locatio et de Aides-territoires qui se sont tenus respectivement le 22 janvier 2019 et le 1^{er} avril 2019 à la « Fabrique Numérique » des MTEs-MCTRCT, les directeurs généraux ont décidé d'accélérer le développement des produits Locatio et Aides-Territoires en 2019 et de financer ces produits à hauteur de 250k€ pour la DGALN pour Aides-Territoires et 250k€ pour la DGALN pour Locatio. Afin de garantir la continuité du service et dans l'attente du renouvellement de la convention de délégation de gestion, cette enveloppe est portée à l'automne 2019 à 300k€ par startup, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant, par modification de l'article 4 de la convention de délégation de gestion du 14 décembre 2018 (ci-après, "la convention initiale"), révisé à la hausse les engagements financiers du ministère de la cohésion des territoires en faveur des projets Locatio et Aides-Territoires et apporte des précisions quant aux modalités de mise en œuvre de la dépense par le délégataire.

Article 2 : Obligations du délégant

L'article 4 de la convention initiale est rédigé tel que suit :

"Le délégant fournit en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment les références d'imputation de la dépense pour chacune des UO (centre financier, domaine fonctionnel, centre de coûts, codes activités) et tout élément relatif à la certification du service fait.

Le délégant :

- procède dès la signature de la convention aux demandes de paramétrage d'habilitation de CHORUS auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'État ;
- met progressivement à disposition un maximum de 72 500 € pour la startup d'État Locatio et 72 500 € pour la startup d'État Aides-Territoires en autorisations d'engagement pour l'année 2018 et 38 000 € pour la startup d'État Locatio et 38 000 € pour la startup d'État Aides-Territoires en crédits de paiement pour l'année 2018
- met progressivement à disposition un maximum de 300 000 € pour la startup d'État Locatio et 300 000 € pour la startup d'État Aides-Territoires en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour l'année 2019, étant entendu que les charges à payer éventuelles seront couvertes par le programme 135 en 2020.

Le responsable de BOP met ces crédits à disposition de l'UO 0135-CECS-ELAB.

Par dérogation, le délégataire pourra présenter au délégant un état liquidatif correspondant aux dépenses qu'il aurait été amené à engager au titre de 2018 préalablement à la mise en place de la délégation de gestion, et émettre une facture interne après validation de l'état liquidatif par le délégataire. Les sommes ainsi réglées viennent en déduction des montants indiqués ci-dessus."

Article 3 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables.

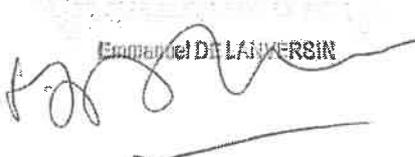
Fait à Paris, en trois originaux, le

12 NOV. 2019

Le déléguant,

L'adjoint au directeur
de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Emmanuel DE LAUNYERSIN



Le délégataire,

Nadi BOU HANNA
Directeur Interministériel du Numérique

